

DIRECTEUR (TRICE) DU SERVICE DE PROTECTION ET D'INTERVENTION D'URGENCE

La Ville de Sorel-Tracy est à la recherche d'une personne pour occuper la fonction de directeur ou directrice du Service de protection et d'intervention d'urgence.

Sous l'autorité du directeur général, le directeur ou la directrice du Service de protection et d'intervention d'urgence est responsable de l'administration du service. Il ou elle doit planifier, organiser, diriger et contrôler l'ensemble des activités d'opération, de prévention, de formation et des mesures d'urgence du Service de protection et d'intervention d'urgence en conformité avec la Loi sur la sécurité incendie.

Il ou elle doit faire preuve de courage managérial lors de situation complexe et être en mesure de bien représenter la Ville devant les différents intervenants internes et externes.

Il ou elle doit se démarquer par sa pensée stratégique, son sens politique élargi et sa gestion de soi. Il ou elle doit partager son savoir et son expertise pour assurer une relève en continu au meilleur de ses connaissances.

DESCRIPTION DE TÂCHES

La personne titulaire du poste doit notamment :

- Planifier, coordonner et diriger les opérations et différentes activités du Service de la sécurité incendie ;
- Commander, lorsqu'il le juge à propos, tout sinistre et toute mesure d'urgence sur les territoires respectifs desservis ;
- Administrer des recommandations au bon fonctionnement des ressources humaines et matérielles du service ;
- Assurer le suivi des dossiers qui lui sont confiés et procéder à la reddition des comptes ;
- Accueillir les plaintes des citoyens en relation avec son service et en assurer le suivi ;
- Superviser l'ensemble du personnel du service (cadres, lieutenants, pompiers, pompiers temporaires et soutien administratif) et s'assurer d'une évaluation de la contribution ;
- Participer aux divers comités, notamment le comité directeur, le comité des relations de travail et le comité du service ;
- Représenter la Ville dans ses relations avec les entrepreneurs ou les tiers et négocier des ententes et contrats au nom de la Ville dans les domaines relevant de sa juridiction ;
- Établir les objectifs de son service en formulant ou en approuvant des politiques et des programmes ;
- Donner des avis techniques et professionnels concernant le Service de la sécurité incendie ;
- Assurer une gestion efficace des bâtiments et des ressources matérielles qui sont mises à la disposition de son service ;
- Rédiger des rapports et transmettre les recommandations nécessaires au conseil de ville et aux divers comités et associations ;
- Identifier les besoins de son service et faire les recommandations en conséquence ;
- Contribuer à développer et à susciter un esprit d'équipe au sein de son personnel ;
- Soumettre à son supérieur les prévisions budgétaires annuelles de son service conformément aux politiques et objectifs de la Ville et contrôler les dépenses suivant le budget établi ;

Gestion des mesures d'urgence

- Superviser l'élaboration du plan des mesures d'urgence de la municipalité ;

Gestion des ressources humaines

- S'assurer de la bonne gestion de son personnel, des horaires, des vacances et des jours de congé du personnel supervisé ;
- Contrôler le niveau de qualité et la gestion de son personnel-cadre, l'assiduité, la conformité en formation et le maintien des compétences en respectant la convention collective ;
- Voir à la mise en place et à la considération des directives émises par la direction en respectant la convention collective ;
- Être attentif aux capacités et compétences de son personnel, être à l'écoute de leurs besoins, leur fournir aide et conseil afin qu'ils soient de plus en plus efficaces et fiers de leur travail ;
- Participer au processus d'embauche de son service ;

Collaboration à l'équipe

- À titre de personne-ressource, offrir du leadership et du coaching managérial dans la distribution et la coordination des activités de son service ;

- Participer activement à son service en apportant des idées nouvelles afin de contribuer au développement d'un esprit de travail efficace et positif pour l'ensemble du personnel.

EXIGENCES DE L'EMPLOI

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) ou conformité aux normes du ministère de la Sécurité publique en intervention incendie ;
- Détenir un certificat d'officier II conformément aux exigences de la Loi sur la sécurité incendie ;
- Posséder une formation universitaire complémentaire en gestion sera considéré comme un atout ;
- Posséder une expérience pertinente minimale de six (6) années dans un poste de direction ;
- Posséder une expérience dans un environnement syndiqué, plus précisément dans le domaine municipal constitue un atout ;
- Maîtriser la suite Office et le logiciel ICO ainsi que les technologies de l'information.

COMPÉTENCES RECHERCHÉES

- Capable de susciter par son leadership une vision commune dans son service ;
- Grande capacité d'écoute, d'intégration, d'analyse et de synthèse ;
- Posséder une très grande capacité de jugement et de résolution de problème ;
- Excellent communicateur, vulgarisateur et mobilisateur ;
- Grand sens de l'organisation et de la gestion des priorités ;
- Faire preuve de tact et diplomatie ;
- Faire preuve de discernement, de sens politique, d'honnêteté et de rigueur ;
- Capacité d'adaptation aux changements.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une copie de leur diplôme avant 15 h le vendredi 25 mars 2022, et ce, par l'une des façons suivantes :

Concours n° 2022-03-25-05

Service des ressources humaines
Ville de Sorel-Tracy
3025, boulevard de Tracy, C. P. 368
Sorel-Tracy (Québec) J3P 7K1

Courriel : rh@ville.sorel-tracy.qc.ca

Nous vous remercions de votre candidature, **toutefois, seules les personnes retenues seront contactées.**

Pour plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel au rh@ville.sorel-tracy.qc.ca.

Nous souscrivons à un programme d'accès à l'égalité et nous encourageons les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes aux personnes handicapées.

www.ville.sorel-tracy.qc.ca